

108ème session du Conseil de l’OIM
Genève, 28 novembre – 1^{er} décembre 2017
Point 11 : Débat général – Projet d’intervention de la France

Seul le prononcé fait foi.

Madame la Présidente,

La France s’associe à la déclaration prononcée par l’Union européenne.

Permettez-moi en premier lieu de saluer l’admission à l’OIM des nouveaux Etats membres (*pi* : *Cuba, Iles Cook*) et observateur (Koweït), qui vient confirmer l’accroissement constant de l’organisation.

Je tiens remercier l’Ambassadeur Quinn pour son mandat écoulé à la présidence du Bureau, et à féliciter les nouveaux membres pour leur élection, et en particulier la vôtre Mme la Présidente (*pi* : *RP Chili*).

M. le Directeur général,

Votre rapport a utilement rappelé les évolutions intervenues au cours de l’année écoulée en matière de migrations, et les efforts engagés pour que l’OIM continue d’œuvrer au renforcement de notre réponse collective face aux défis posés par les migrations.

1/ Le premier de ces défis est de répondre aux drames humains engendrés par la multiplication des crises. L’efficacité et la capacité de déploiement rapide de l’OIM sont dans ces contextes des atouts précieux pour répondre à l’urgence humanitaire ; la France salue votre mobilisation dans les crises les plus graves, en particulier en Syrie, en Irak, au Yémen, dans le

Sahel, ou encore au Bangladesh en réponse à la crise des Rohingyas.

Nous ne pouvons ici passer sous silence la situation des migrants en Libye. La France vous remercie, M. le Directeur général, d'avoir accepté de présenter votre analyse hier, lors d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité, qui s'est tenue à l'initiative de la France.

La mobilisation de tous sera nécessaire pour mettre fin à la traite des êtres humains dont sont victimes les migrants en Libye, par des mesures immédiates et de long terme, fondées sur une coopération renforcée avec les autorités libyennes, une lutte implacable contre l'impunité, et par l'imposition de sanctions contre tous ceux, individus et entités, qui contribuent à ces actes barbares. La coopération avec le HCR et l'OIM, qui a déjà organisé cette année le retour volontaire de plus de 13 000 personnes, doit être renforcée.

Cette situation vient nous rappeler également l'urgence qu'il y a aujourd'hui à agir en amont, le long des routes menant vers la Méditerranée centrale, pour que le désert et la Méditerranée cessent d'être des cimetières pour ces milliers de personnes fuyant les violences et les conflits, et d'autres qui sont aussi poussées au départ par les écarts de développement.

C'est le sens de l'initiative lancée par la France et ses partenaires africains et européens le 28 août dernier, visant à renforcer la nécessaire coopération entre pays d'origine, de transit et de destination, dans la lignée des actions d'ores et déjà engagées par l'Union européenne. La France se félicite du partenariat noué avec l'OIM, comme avec le HCR, pour sa mise en œuvre.

2/ Nous devons aussi lutter contre les causes profondes de ces déplacements et trouver des solutions de long terme, afin que les populations ne soient plus poussées à quitter leur foyer.

Cela passe par un renforcement de l'aide publique au développement : c'est l'engagement qu'a pris la France, par la voix du Président de la République, qui a fixé l'objectif de consacrer 0,55 % de notre revenu national brut à l'aide publique au développement de la France d'ici à 2022.

Une réponse de long terme doit également prendre pleinement en considération les déplacements de plus en plus nombreux causés par les catastrophes naturelles et les effets du changement climatique. La France salue l'engagement de longue date de l'OIM sur cette question. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la tenue ce jour d'un panel de haut niveau, auquel participera M. Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire.

Madame la Présidente,

3/ Favoriser, à toutes les échelles, des migrations sûres, ordonnées et régulières est un autre des défis auxquels nous devons répondre. L'action résolue de l'OIM en soutien au renforcement des capacités des Etats, à cet égard, est à saluer.

Le renforcement de la gouvernance des migrations au niveau mondial est également un élément essentiel de la réponse. L'intégration de l'OIM au sein des Nations unies, en tant qu'organisation apparentée, il y a un peu plus d'un an, fut un développement majeur à cet égard. Il a permis de lui donner toute sa place dans les instances de gouvernance pertinentes au sein des Nations unies, tout en préservant les qualités qui font sa plus-value : son indépendance, sa flexibilité, ses capacités opérationnelles, son expertise stratégique. Cette évolution est intervenue à un moment clé, alors que les Etats s'engageaient à

élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

L'expertise de l'OIM, fondée sur des années d'expériences de terrain, est précieuse dans le cadre de ce processus, et nous saluons sa pleine mobilisation. Il conviendra également de mettre pleinement à profit cette expertise pour les prochaines étapes, et en particulier le suivi du futur pacte. En tant qu'organisation chef de file pour les migrations au niveau mondial, l'OIM a toute la légitimité pour jouer un rôle central dans ce suivi.

Madame la Présidente,

Permettez-moi, pour conclure, de saluer le travail remarquable mené par le personnel de l'OIM, qui fait preuve sur le terrain d'un engagement sans faille pour réaliser ses missions, malgré la complexité de nombreuses situations.

Je vous remercie./.